



Règlement Particulier Bad'XV 2016

Article 1 : Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD. Ces éléments du règlement particulier complètent les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions et des équipements attribués. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et être en possession de sa licence le jour du tournoi. Le tournoi est ouvert aux joueurs seniors licenciés FFBAD et des pays limitrophes, dans les séries allant de N2 à Promotion le jour du tirage au sort.

Article 2 : La date limite d'inscription est fixée au **11 novembre 2016 à minuit**. Si le nombre d'inscrits dépasse les capacités d'accueil de nos infrastructures, la date de paiement des droits d'inscription servira de critère de sélection. Cette capacité est fixée à 250 joueurs.

Article 3 : L'inscription doit se faire impérativement en ligne, via le module dédié sur la plateforme Tournament Software. Les droits d'inscription, fixés à 13€ pour un tableau, 19€ pour deux tableaux et 24€ pour trois tableaux, sont à payer au plus tard avant le premier match. Tout joueur n'ayant pas réglé ses droits d'inscription ne sera pas autorisé à prendre part à la compétition. Toute inscription payée sur place sera majorée de 1€.

Tout joueur remplaçant devra s'acquitter des droits d'inscription.

Article 4 : Le tournoi est ouvert aux séries de classement P12 à N2, ainsi qu'aux Non Compétiteurs (NC). Le panachage des séries est autorisé.

Article 5 : Les tableaux seront réalisés sur la base de 6 niveaux de jeu, déterminés par un seuil de point minimal et maximal :

- a. Niveau A, intégrant les joueurs ayant entre 1300 et 1999,99 points ;
- b. Niveau B, intégrant les joueurs ayant entre 700 et 1299,99 points ;
- c. Niveau C, intégrant les joueurs ayant entre 400 et 699,99 points ;
- d. Niveau D, intégrant les joueurs ayant entre 128 et 399,99 points ;
- e. Niveau E, intégrant les joueurs ayant entre 32 et 127,99 points ;
- f. Niveau F, intégrant les joueurs ayant moins de 32 points.

Un joueur sera inscrit dans le niveau de jeu correspondant à sa moyenne au 05 novembre 2016. Il appartient aux joueurs de s'assurer de leur classement avant de s'inscrire. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des inscriptions mal saisies seront supportées par les joueurs/club en cause.

En simple, un joueur ne peut s'inscrire que dans le niveau de jeu immédiatement supérieur à son classement, s'il souhaite se surclasser. *Exemple : un joueur avec une moyenne de 600 points peut s'inscrire dans le niveau de jeu C ou B.*

En double, c'est la moyenne de la paire qui détermine la catégorie dans laquelle elle se trouvera. Il est également possible de jouer dans le niveau immédiatement supérieur au nombre de points du meilleur joueur de la paire, dans la limite de deux séries d'écart entre la moyenne du joueur le moins bien classé et la moyenne du niveau dans lequel s'inscrit la paire. *Exemple : une paire dont les moyennes des joueurs sont de 420 et 390 points ne pourra s'inscrire que dans les niveaux C ou B.*

Article 6 : En accord avec les juges-arbitres, si un tableau n'atteignait pas le minimum de 4 joueurs ou paires, le comité d'organisation se réserve le droit de le supprimer ou de le fusionner avec le niveau de jeu immédiatement supérieur.

Article 7 : Tous les tableaux se joueront, dans la mesure du possible, en poules, suivies d'un tableau d'élimination directe. Les matches se jouent en 2 sets gagnants de 21 points.



Article 8 : La compétition sera gérée à l'aide du logiciel Tournament Planner.

Article 9 : Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort fixée au 13 novembre 2016. Il devra prévenir le club organisateur (coordonnées figurant sur la convocation) de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Grand Est de Badminton (4 rue Jean Mentelin 67200 STRASBOURG), par tout moyen prouvant la date de réception.

Article 10 : Une tenue de Badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains.

Article 11 : Les juges-arbitres de la compétition sont Madame Tiffany NOMBRET (JA principal) et Monsieur Fabien BRISSET (JA adjoint). Leurs décisions sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points des règlements.

Article 12 : Les horaires diffusés pendant la compétition le sont à titre indicatif. Tout joueur doit être présent dans la salle 35 minutes avant son premier match. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler à l'un des juges-arbitres et à l'une des tables de marque.

Article 13 : Les volants sont à la charge des joueurs à part égale pour chaque match (sauf finales où ils seront fournis gracieusement par l'organisateur). En cas de litige, le volant officiel est le « Yonex AS 30 », en vente dans les salles au prix de 24€.

Article 14 : Le temps de récupération entre les matches est de 20 minutes.

Article 15 : Le temps de prise de contact avec le terrain est de 3 minutes à partir de l'appel du match. Ce temps est décompté du temps de récupération. Tout joueur ne se présentant pas pour son match dans un délai de 5 minutes à compter de l'appel de son match pourra être disqualifié.

Article 16 : Tout volant touchant une quelconque partie de la structure sera compté « faute » au service et en cours de jeu pour la salle Heyritz. Tout volant touchant une quelconque partie de la structure sera compté « let » au service et « faute » en cours de jeu dans le gymnase du conseil des XV.

Article 17 : En dehors des demi-finales et finales, les matches sont majoritairement auto-arbitrés (sauf décision contraire du juge-arbitre). Cependant tout joueur pourra faire appel au juge-arbitre à tout moment pour demander un arbitre. Le juge-arbitre accédera à cette demande seulement s'il juge que c'est nécessaire et si un arbitre est disponible.

Article 18 : Tout joueur devra se présenter à la table de marque dès son arrivée dans la salle et ce pour chaque jour de la compétition.

Article 19 : Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match et un nombre suffisant de volants (sauf pour les finales). Un joueur n'est pas autorisé à quitter le terrain en dehors des arrêts prévus par les règles.

Article 20 : Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou perte durant la compétition. Votre participation au tournoi implique l'adhésion au RGC, aux différents codes de conduite et au présent règlement.